

Redevance de radio-télévision - Tableau des flux de liquidités 2024 selon l'art. 67j ORTV

		Redevance des ménages (en mio CHF)	Redevance des entreprises (en mio CHF)	Total (en mio CHF)
Encaissements totaux des contribuables		1'304.20	176.87	1'481.07
Dépenses nettes liées à la perception		-34.53	-3.92	-38.45
OFCOM / Activités de surveillance		-4.00		-4.00
SSR (incl. renchérissement et valorisation des actes de défaut de biens)				-1'319.63
Radios et télévisions régionales (incl. renchérissement)				-85.47
Agence de presse suisse (Keystone-ATS)				-4.00
Encouragement des nouvelles technologies de diffusion				-3.03
Information du public sur les nouvelles technologies				-2.63
Sous-titrage des émissions d'information des télévisions régionales				-2.50
Conservation des programmes / archivage				-1.00
Fondation pour les études d'audience (Mediapulse)				-2.80
Loi Covid-19 - médias électroniques				5.66
Variation des fonds de liquidités liés à la redevance				23.21
Etat des liquidités au 01.01.				323.30
Etat des liquidités au 31.12.				346.51
Augmentation (+) / diminution (-) des liquidités liées à la redevance				23.21

Les encaissements issus de la redevance de radio-télévision ont été transférés sur des comptes affectés dans le bilan de la Confédération. Les fonds utilisés en 2024 proviennent essentiellement des encaissements 2024 mais également des encaissements des années précédentes. Les détails sont disponibles sous <https://www.bakom.admin.ch/bakom/fr/page-d'accueil/medias-electroniques/redevance-de-radio-television/utilisation-de-la-redevance-de-reception.html>.